REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 71/418 du 28/12/71

portant nomination à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations ;

D E C R E T E :

ARTICLE Ier : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

MEDAILLE D'OR

Monsieur LOUYA Etienne, Peintre Contractuel en service à la SEBA/B/VILLE
Monsieur MANDA René, Chauffeur-Mécanicien à la Direction des Affaires Economiques et du Commerce - BRAZZAVILLE
Monsieur MASSENGO Prosper, Maçon, 94 Rue Djambala à Ouenzé -B/VILLE
Monsieur MORANGANGA Eric, Planton au Ministère des Finances - BRAZZAVILLE
Monsieur MOUANGA André, Planton à la Direction des Affaires Economiques et du Commerce - BRAZZAVILLE
Monsieur POUABOU Alphonse-Marie, Commis Secrétaire Dactylographe des SAF à la Direction du Commerce Extérieur - POINTE-NOIRE
Monsieur TSOUBOULA Jacques, Commis Principal des SAF Direction des Affaires Economiques et du Commerce - BRAZZAVILLE
Monsieur ZOBIKILA Etienne, Chef de Service de la S.G.B.C.- B/VILLE

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur BIMBADI André, 1049 Rue Louassi Plateau des 15 ans -B/VILLE
Monsieur BOUKELA Joachim, Employé Commercial à la Société BERNABE CONGO - BRAZZAVILLE
Monsieur MALANDA Paul, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
Monsieur MAVOUNGOU Jean, Vendeur Principal à la Société BERNABE CONGO- BRAZZAVILLE
Monsieur MOUMBOKO Daniel, Gérant dépôt gros Export à la Société BATA- POINTE-NOIRE
Monsieur SIZAMBA-AHOUZOL André, Planton Dactylo à la Semaine Africaine BRAZZAVILLE

.../...

MEDAILLE DE BRONZE

Monsieur BIKOUMOU Michel, Vendeur à la Société BERNABE CONGO - BRAZZAVILLE
Monsieur MATSIONAT Christophe, Commis Contractuel à la Direction des Affaires Economiques et du Commerce - BRAZZAVILLE
Monsieur MILANDOU Pierre, Veilleur de Nuit à la Société Générale de BERNABE CONGO - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du décret 60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 DECEMBRE 1971

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-